

[Accueil](#) / [France - Monde](#) / [Justice](#)

# Un kiné facturait jusqu'à 30 séances en 1h30 sans voir tous les patients de l'Ehpad : "C'est techniquement impossible"



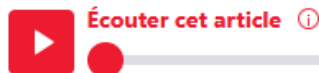
Exercices de rééducation dans un Ehpad avec une kinésithérapeute. / MaxPPP illustration



Justice, Faits divers, Occitanie

Publié le 11/01/2026 à 09:40 , mis à jour à 09:48

La Dépêche du Midi



00:00 / 01:48

Powered by ETX Majelan

l'essentiel ▾

Un kinésithérapeute a été jugé par le tribunal d'Alès (Gard) pour avoir facturé des soins sans tous les avoir effectués auprès des pensionnaires d'un Ehpad. Il a été condamné à une peine de prison et d'importantes amendes.

Qui peut imaginer qu'un kiné reçoive en consultation entre 20 et 30

pensionnaires d'Ehpad en 1h30 seulement ? C'est ce qu'a déclaré ce professionnel de santé qui intervenait dans un Ehpad au Val d'Aigoual dans le Gard. "C'est techniquement impossible", assure le directeur de l'Ehpad qui a effectué un signalement. "Les actes étaient bien facturés, mais ils n'avaient pas été effectués", explique-t-il à *Midi Libre*.

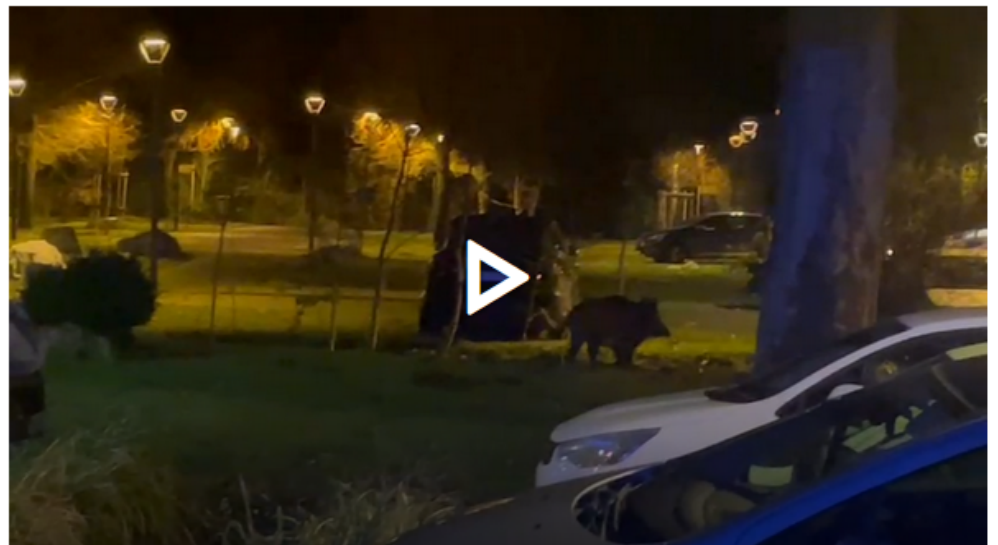
La CPAM, la MSA et la Caisse de retraite du personnel ferroviaire ont fait les comptes : elles avaient réglé près de 120 000 euros de fausses factures pour des soins fictifs. Elles ont identifié 49 assurés victimes de cette escroquerie.

Le procès du kinésithérapeute a eu lieu cette semaine mais il ne s'est pas présenté au tribunal d'Alès. "Le kiné a organisé son insolvabilité. Il a vidé ses comptes quand il a senti la menace", a expliqué le procureur Quentin Larroque. Il est parti vivre en Israël.

---

### Voir aussi :

Des sangliers surpris sur le parking du casino Barrière à Toulouse



L'avocat du kiné a brossé le parcours de son client âgé de 62 ans. "Nous avons un kiné qui travaille depuis 35 ans et qui, en fin de parcours, déraile". Me Jean-Marc Darrigade explique : "Il a été touché, même traumatisé par les événements du 7 octobre 2023 en Israël. Il a vrillé pour des raisons mal comprises". Le professionnel de santé se serait "senti investi d'une mission" et serait aujourd'hui réserviste dans l'armée.

Le tribunal d'Alès l'a condamné à 12 mois de prison avec sursis, une amende de 20 000 euros, l'obligation de rembourser près de 120 000 euros aux organismes floués.

## Suivez-nous

Facebook

Twitter

Instagram

Rss

## Les sites du groupe

Midi Libre

La NR des Pyrénées

L'Indépendant

Le Petit Bleu d'Agen

Centre Presse Aveyron

Toulooscope

## Journal

Retrouvez La Dépêche sur internet

